

12 Sports

Football/ 18e journée du championnat national de première division, AS Pélican/Mangasport 1-1, hier après-midi Lambaréné

Les Moandais conservent leur invincibilité



La formation de l'AS Pélican a été tenue en échec par...



... les joueurs de Mangasport qui gardent leur invincibilité.

JNE

Lambaréné/Gabon

Stade Jean Nkoumou (Lambaréné), hier après-midi. En match comptant pour la 18e journée du National-Foot, AS Pélican de Lambaréné et Mangasport de Moanda se neutralisent (1-1). Buts : AS Pélican : Arnaud Ngouyap (38e) ; Mangasport : Lionel Yakouya (26e sur penalty). Arbitre : Yves Gaston Roponat Mbourou. Commissaire du match : Jean Philippe Engongah. Beau temps. Terrain en bon état. Public nombreux.

L'AS Pélican de Lambaréné n'a pas pu faire mieux qu'un match nul avec l'AS

Mangasport de Moanda, hier après-midi, à domicile, lors de la 18e journée du National-Foot. Les deux adversaires ont tout donné sur le terrain mais ont eu du mal à trouver la faille pour remporter les trois points de la victoire. Conscient que quand on joue contre une équipe redoutable comme Mangasport, il faut s'attendre à tout, le club migovéen a trouvé la bonne formule : livrer un match solide en se défendant courageusement et en procédant par des contres face à un adversaire fougueux, audacieux, expérimenté et surtout désireux de conserver son invincibilité. C'est d'ailleurs Mangasport qui va inscrire le premier but de la partie. En effet,

suite à un long coup franc de Ngoran Koffi, Koffi Foba est séché dans la surface de réparation de l'AS Pélican par un adversaire. C'est le penalty indiscutable que transforme en force Lionel Yakouya (26e). C'est alors que l'AS Pélican va redoubler d'efforts, en prenant des risques pour chercher l'égalisation à tout prix. Elle y parviendra juste avant la mi-temps. En effet, ayant fait preuve de plus d'envie et d'engagement, le club migovéen est récompensé de ses efforts quand Arnaud Ngouyap, en conclusion d'un merveilleux contre de son équipe, adresse un tir anodin dans les buts adverses. Kantounga ayant commis une bourde, la balle finit sa course au fonds des filets

(1-1, 38e). Si dans les tribunes, le spectacle est assuré puisque le stade est chauffé à blanc par le nombreux public présent, en revanche sur la pelouse, les deux équipes ont du mal à assurer parce qu'incapables de conclure les nombreuses occasions qu'elles s'offrent. La pause intervient donc sur le score de 1-1.

A la reprise, c'est l'AS Pélican qui se montre supérieure dans tous les domaines. Technique, physique, vitesse, échanges précis et surtout elle se procure un nombre incalculable d'occasions. Malheureusement, cela n'ébranle nullement Mangasport dont les joueurs font preuve non seulement

de beaucoup de sérieux et d'esprit de conquête, mais aussi montrent une bonne communication sur le terrain et jouent sans complexe. En définitive, AS Pélican a donc beau se démenner, elle ne parviendra pas à s'imposer. Score final : 1-1.

LES ÉQUIPES

• **AS PÉLICAN** : Donald Nze, Arnaud Boussougou, Ismaël Abogo, Glen Guidindi, Stévy Nzambe, Michel Sefiah, Arnaud

Ngouyap, Gauthier Mabenda, Dertin Amorez (Mbemba, 70e), Sylvestre Edzo, (Willy Ningo, 76e), Jourdan Ondo (Malowouin, 66e).

COACH : Koffi Mouni

• **MANGASPORT** : Kantounga, Ngadjouma, Ngoran Kouassi, Edmond Mouele, Muller Dinda, Yann Gnassa, Obia Peme, Koffi Foba, Casimir Ninga, Adama Bakayoko, Lionel Yakouya (Mboumba, 85e).

COACH : Mbo Bondjuni.

Tous les résultats de la 18e levée

- FC 105/Akanda FC, 0-2
- AS Pélican-Mangasport 1-1
- AO CMS/USB, 1-1
- OM/Missile, 1-1
- USO/AS Solidarité, 0-0
- POG FC/Stade Migovéen, 0-0

Football/Au sujet de la crise qui secoue AS Solidarité, le président de la Linafp s'explique

Brice Mbika Ndjambou : " La Linafp ne se mêle pas des problèmes de mauvaise organisation des clubs "

Propos recueillis par MIKOLO-MIKOLO

Akanda/Gabon

L'Union : Que pensez-vous, M. le président, de la crise qui secoue actuellement l'AS Solidarité ?

Brice Mbika Ndjambou : Nous tenons d'abord à signaler à l'ensemble des membres de l'environnement de notre football que nous avons été informés, comme tout le monde, par des bruits de couloir qu'il y avait un conflit entre deux membres qui se disputaient la paternité de l'AS Solidarité. La Linafp n'a jamais été saisie officiellement ni par le président Pascal, ni par le président-fondateur que nous n'avons jamais rencontré...

... vous n'allez tout de même pas dire que vous n'êtes au courant de rien alors que l'affaire est au niveau de la justice ?

- Nous en venons ! C'est lundi dernier que nous avons reçu du tribunal une décision qui fait état d'un changement à la tête de l'AS Solidarité. Nous avons été informés que M. Guy Roger Ndoumbou Nzamba est président de l'AS Solidarité. Nous avons pris acte de la décision du tribunal, et à partir de cet instant, nous le reconnaissons comme tel. Qu'à cela ne tienne, il semble-

rait que les problèmes que traverse l'AS Solidarité sont d'ordre extra-sportif, dans la mesure où des gens se disputent la propriété d'une association. La Linafp n'a pas compétence pour trancher les questions d'appartenance et de propriétaire d'une association. Nous avons un membre qui participe au National-Foot 1 qui se conforme à notre réglementation.

Soit ! Quelle explication donnez-vous au forfait enregistré par l'AS Solidarité lors de la levée précédente ?

- Effectivement, l'AS Solidarité a enregistré un forfait au regard des dispositions réglementaires, notamment l'article 136 qui précise le forfait. Pendant le dernier congrès organisé par la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), nous avons été interpellés par le nouveau président de l'AS Solidarité. Lequel nous a informé que l'équipe avait des difficultés de déplacement sur Libreville. Je lui ai d'abord répondu qu'on était en plein congrès, et que les choses allaient être appréciées conformément au règlement de la compétition...

... Et que dit ce règlement en pareille circonstance ?

- Les dispositions de l'article 44 précisent les conditions dans lesquelles un match



Brice Mbika-Ndjambou, président de la Linafp : "Le forfait est consommé..."

peut être remis : « (...) impossibilité de déplacement à la suite de la suppression des vols réguliers des avions, l'annulation des trains ou coupure de route desservant le lieu du match à 24 heures de la rencontre ; convocation de cinq joueurs au minimum d'un même club en équipe nationale senior ou espoir ; mouvements sociaux ou tout autre cas de force majeure tel que : accident de circulation, vol détourné, incident de train, etc ; décès d'un joueur ou d'un membre du comité directeur, etc (...) Le club confronté à l'une de ces difficultés

doit, dans un délai de 24 heures, informer la Linafp par fax, par mail ou courrier déposé au secrétariat général. Faute de notification, la programmation du match reste maintenue aux dates et heures indiquées. En cas d'absence sur le terrain du club concerné, le match sera considéré comme perdu ou forfait ».

AS Solidarité ne s'est pas conformée à ce règlement ?

- Pas du tout ! Le bateau était bien au port. Il semblerait que les joueurs étaient au port mais que, pour des questions de mauvaise organisation, des problèmes d'intendance, l'équipe n'a pas pu voyager. Le couac relève beaucoup plus d'une mauvaise organisation interne. Pour éviter d'ouvrir la porte au désordre, la Linafp est obligée d'appliquer le règlement. La Linafp ne tient pas à se mêler des problèmes de mauvaise organisation à l'intérieur des clubs.

Cela veut-il dire que le forfait est consommé ?

- C'est un forfait en bonne et due forme. Il est consommé conformément à notre règlement du championnat national de première division.